

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2024 à 20 heures 15

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à **vingt heures quinze minutes**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la **Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET - M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - Mme LINCKER - M. VIVET - Mme JAULNEAU - M. LEGRAND - Mme AVISSE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAIN - Mr DAMAS (Pouvoir à Mr BOUDET) - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DERNIER PROCES VERBAL**
- **CONSTRUCTION D'UN GYMNASE – AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE**
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION**
- **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU**
- **CONTRAT SEGILOG**
- **VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL – LA BURETIERE**
- **TARIFS GITE 2025**
- **TARIFS CAMPING 2025**
- **TARIFS 2025**
- **TARIFS DES ENCARTS POUR LE JOURNAL LOCAL 2025**
- **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – MAM**
- **DECISION MODIFICATIVE N°4 – COMMUNE**
- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – MAISON DE SANTE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 aout 2024 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT
DIVERS	Bons pour la commune + transport scolaire + camping municipal + maison de santé	Commune : 5 607,04 € TTC Transport scolaire : 343,31 € TTC Camping : 1,87 € TTC Maison de santé : 256,92 € TTC
DUPLIK	Adhésif suite à nouvel aménagement rue des Fraiches	58,80 € TTC
CALCAIRE DUNOIS	Environ 30 tonnes de CALCAIRE VARIANTE 30/80	17,72 € HT la tonne
MINIER CARRIERE	Environ 60 tonnes de SILEX 150/200	24,72 € HT la tonne
DURET SA	REPARATION CLIM TRACTEUR VALTRA	915,29 € TTC
MIP	MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS BUS	12,40 € TTC
MIP	MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS CAMPING	37,20 € TTC
MIP	MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS MAIRIE	288,60 € TTC
MIP	MAINTENANCE ANNUELLE EXTINCTEURS GITE	1 377,34 € TTC
PSL PUBLICITE	PANNEAU REGION – SUBVENTION GYMNASE	480,00 € TTC
PSL PUBLICITE	PANNEAU DEPARTEMENT – SUBVENTION GYMNASE	648,00 € TTC
IES	ACQUISITION MICRO POUR SONORISATION EGLISE	429,79 € TTC
PIGEON TP	ENROBE RUE DU 8 MAI	2 405,60 € TTC
DIVERS	Bons pour la commune + transport scolaire + camping municipal + maison de santé	Commune : 5 607,04 € TTC Transport scolaire : 343,31 € TTC Camping : 1,87 € TTC Maison de santé : 256,92 € TTC
DUPLIK	Adhésif suite à nouvel aménagement rue des Fraiches	58,80 € TTC
CALCAIRE DUNOIS	Environ 30 tonnes de CALCAIRE VARIANTE 30/80	17,72 € HT la tonne

1- CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 01 de la société BLOT OLIVIER ARCHITECTURE d'Orléans (72400) concernant le marché de Maîtrise d'œuvre – pour la construction d'un gymnase 17 bis route d'Authon.

Le marché initial pour la construction d'un gymnase portait sur un estimatif de dépenses de travaux pour un montant de 1 845 000,00 € HT avec un taux de rémunération d'honoraire à 6,9 % soit 127 300,00 € HT.

Le projet pour la construction du gymnase a été arrêté à la somme de 1 940 915,07 € HT suite à la validation des offres des macrolots 1 et 2. Soit un montant de travaux complémentaires de + 95 915,07 € HT, ce qui a pour conséquence d'actualiser le montant des honoraires de l'architecte de 6 618,14 € HT avec un taux de rémunération d'honoraire inchangé.

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié comme suit

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Montant du marché initial de maîtrise d'oeuvre	127 300 00 €	25 460,00 €	152 760,00 €
Avenant n°1	6 618,14 €	1 323,63 €	7 941,77 €
Montant du nouveau marché initial de maîtrise d'oeuvre	133 918,14 €	26 783,63 €	160 701,77 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n° 01 de la société BLOT OLIVIER ARCHITECTURE pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase 17 bis route d'Authon.
- Accepte la réalisation de cette mission de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 133 918,14 € H.T. soit 160 701,77 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant.

2- AGENCE POSTALE COMMUNALE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale a été signée le 11 décembre 2008.

Il présente l'avenant n°3 de cette convention qui va modifier les horaires de l'agence postale.

L'agence postale est maintenant fermée le jeudi.

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°3 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

3- REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour la promotion du gîte « L'Etape Percheronne » un site www.letapepercheronne.com a été créé avec WIX.COM, plateforme de développement permettant la création d'un site web de qualité.

Il convient de renouveler pour un an le nom du domaine « letapepercheronne.com », pour un montant de 32,76 € TTC, et l'hébergement du site pour un montant annuel de 316,80 € TTC soit un montant total de 349,56 € TTC.

Le seul moyen de paiement étant la carte bancaire, Monsieur Gérard LEGRET, adjoint à la communication a réglé personnellement cette somme et à donner les justificatifs de prélèvement.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme à Monsieur LEGRET.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 349,56 € TTC à Monsieur LEGRET Gérard, qui n'a pas pris part au débat ni au vote.

4- CONTRAT BERGER-LEVRAULT

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le contrat conclu avec BERGER-LEVRAULT arrive à échéance. Il convient de conclure un nouveau contrat pour une durée de 3 années à compter du 01 octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2027.

Ce contrat concerne l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et des prestations de services.

Le coût annuel pour :

- La « cession du droit d'utilisation » est de 3 987,00 € H.T.
- La « maintenance et formation » est de 443,00 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les conditions du contrat proposé par BERGER-LEVRAULT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

5- VENTE D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE - LA BURETIERE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Serge PHILIPPE avait sollicité la commune pour acheter une partie de la voirie communale n° 80 – Chemin de La Buretière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre une partie de la voirie communale n°80 – Chemin de La Buretière et de fixer le prix à 0,69 € du m² (les frais seront à la charge de l'acquéreur).

6- TARIFS 2025 – GITE « L'ETAPE PERCHERONNE »

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du gîte « L'Etape Percheronne » pour l'année 2025. A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

	<u>1 nuit</u>	<u>2 nuits</u>	<u>3 nuits</u>	<u>4 nuits</u>	<u>5 nuits</u>	<u>6 nuits</u>	<u>7 nuits</u>	<u>Chèque caution</u>
Chambre 1-2 personnes	67,00 €	134,00 €	201,00 €	268,00 €	335,00 €	402,00 €	469,00 €	65,00 €
Chambre 3-4 personnes	90,00 €	180,00 €	270,00 €	360,00 €	450,00 €	540,00 €	630,00 €	98,00 €
Dortoir 8 personnes	227,00 €	454,00 €	681,00 €	908,00 €	1 135,00 €	1 362,00 €	1 589,00 €	262,00 €
Gîte complet 26 personnes	769,00 €	1 136,00 €	1 548,00 €	1 972,00 €	2 350,00 €	2 752,00 €	3 130,00 €	851,00 €

7- TARIFS 2025 - CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour le camping municipal.

<u>CATEGORIE</u>	<u>PRIX T.T.C.</u>
1 TENTE 1 PERSONNE (emplacement + véhicule et douche comprise)	7,90 €
1 TENTE 2 PERSONNES forfait (emplacement + véhicule et douches comprises)	10,65 €
1 CARAVANE 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	13,50 €
1 CAMPING CAR 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	14,35 €
1 CARAVANE 3 - 4 PERSONNES forfait 1 CAMPING CAR 3 – 4 PERSONNES forfait (emplacement + véhicule et douches comprises)	19,80 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (avec douche) (au-delà de la 4 ^e personne caravane et camping-car) (au-delà de la 2 ^e personne tente)	4,50 €
ELECTRICITE 10 AMPERES	6,85 €
LAVE LINGE (par lessive)	5,00 €
VISITEUR	2,80 €
CHIEN – CHAT	1,40 €
GARAGE MORT 1 ^{ère} caravane 2 ^e caravane	2,05 € 1,15 €

MOBIL HOME IBIZA (maximum de 6 personnes)

<u>PERIODE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Week-end (2 jours samedi dimanche)	161,00 €
Acompte à la réservation	52,00 €
Week-end prolongé (3 jours vendredi ou lundi + week-end Ou 03 jours continus)	203,00 €
Acompte à la réservation	62,00 €
Semaine basse (avril mai juin septembre octobre)	302,00 €
Acompte à la réservation	94,00 €
Semaine haute (juillet août)	395,00 €
Acompte à la réservation	125,00 €
Nuitée (17 h à 11 h 30)	79,00 €
Acompte à la réservation	31,00 €
<u>CAUTIONS</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Caution (à la remise des clés)	338,00 €
Caution pour frais de ménage	79,00 €

MOBIL HOME RIVIEIRA (maximum de 6 personnes)

<u>PERIODE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Week-end (2 jours samedi dimanche)	185,00 €
Acompte à la réservation	68,00 €
Week-end prolongé (3 jours vendredi ou lundi + week-end Ou 03 jours continus)	239,00 €
Acompte à la réservation	79,00 €
Semaine basse (avril mai juin septembre octobre)	357,00 €
Acompte à la réservation	117,00 €
Semaine haute (juillet août)	463,00 €
Acompte à la réservation	157,00 €
Nuitée (17 h à 11 h 30)	94,00 €
Acompte à la réservation	40,00 €
<u>CAUTIONS</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Caution (à la remise des clés)	364,00 €
Caution pour frais de ménage	89,00 €

LOCATION EMPLACEMENT POUR MOBIL HOME

<u>CATEGORIE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Location annuelle emplacement pour mobil home	1 352,00 €
Forfait installation – raccordement	239,00 €

8- TARIFS 2025 - SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour la location de la salle des fêtes :

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
A	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants	561,50 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions – Spectacles – Brocantes	325,50 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	572,00 €
D	Repas de famille (1 jour)	348,50 €
E	Vin d'honneur	157,00 €
F	Journée séminaire et formation sans l'office	157,00 €

9- TARIFS 2025 - TABLES - CHAISES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour la location des tables et des chaises :

<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
Tables neuves	4,85 €
Bancs neufs	2,60 €
Tables avec tréteaux	3,75 €
Chaises	0,75 €
Forfait transport sur la commune	27,30 €

10- TARIFS 2025 - SALLES POLYVALENTES – ESPACE E. VALLADON

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour la location des salles polyvalentes de l'Espace E. VALLADON :

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	225,50 €
2 jours	333,00 €
Vin d'honneur	84,50 €
Journée séminaire et formation	84,50 €

<u>SALLE DES ARCADES ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	330,50 €
2 jours	505,50 €
Vin d'honneur	122,50 €
Option Audio-visuel par jour	89,50 €
Journée séminaire et formation	122,50 €

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS + ARCADES + OFFICES</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	494,00 €
Week-end	752,00 €
1 Journée séminaire et formation	494,00 €
2 Jours séminaire et formation	752,00 €

11- TARIFS 2025 - DROITS DE PLACE – MARCHÉ

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour les droits de place :

<u>MARCHE</u>	<u>PRIX</u>
Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étalagistes	Tarif de base au mètre linéaire Non abonné 1,40 € Abonné 1,10 €

<u>FETE FORAINE</u>	<u>PRIX</u>
Fête foraine	Tarif de base au mètre linéaire 0,60 €

<u>CIRQUE</u>	<u>PRIX</u>
Emplacement par jour de présence – payable à l'installation	50,00 € /jour de présence

<u>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 2,40 €

<u>RACCORDEMENT EAU</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 2,60 €

12- TARIFS 2025 - CIMETIERE COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire ? le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour le cimetière :

<u>CONCESSIONS</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	153,20 €
30 ans	204,70 €
Perpétuelle	1 010,50 €
15 ans enfant	67,90 €
30 ans enfant	102,95 €
Perpétuelle enfant	206,90 €

<u>CAVEAU PROVISoire</u>	<u>PRIX</u>
1 ^{ère} quinzaine	9.65 €
2 ^e quinzaine	13,00 €
Autres quinzaines	18,75 €

<u>CAVURNE</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	99,45 €
30 ans	133,40 €

<u>COLUMBARIUM</u>	<u>PRIX</u>
15 ans – 1 case	397,60 €
30 ans – 1 case	797,50 €
Plaque pour gravure	101,70 €

<u>STELE DU SOUVENIR</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	227,25 €
30 ans	304,50 €

13- TARIFS 2025 - PHOTOCOPIES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour les photocopies et télécopies :

<u>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</u>	<u>PRIX</u>
Format A4 – 1 feuille	0,55 €
Format A3 – 1 feuille	1,00 €
<u>PHOTOCOPIES COULEUR</u>	
Format A4	1,00€
Format A3	2,00 €

14- TARIFS 2025 - LOCATION DE LA HALLE CHAMPETRE

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour la location de la halle champêtre

<u>HALLE CHAMPETRE</u>	<u>PRIX</u>
Vin d'honneur	130,00 €
En cas de location du gîte complet, et d'une salle polyvalente (arcades, associations ou salle des fêtes)	Halle gratuite

15- TARIFS 2025 - BOXES

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour la location des boxes.

<u>BOXES</u>	<u>PRIX</u>
1 BOX – location par période de 24 heures – toute période commencée est due Le box sera paillé, mais aucune nourriture ne sera fournie	28,60 €
1 BOX – mise à disposition pour tout animal trouvé	50,00 €

16- TARIFS 2025 - TRANSPORT ADULTES ET ENFANTS – COMMUNE DE CHAPELLE-ROYALE

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif 2025 pour le transport d'adultes ou d'enfants de la commune de Chapelle-Royale.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'utilisations :

- La capacité d'accueil sera de 22 personnes maximum
- Le repas du chauffeur ne sera pas inclus dans le tarif fixé

A l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs 2025 suivants :

<u>TRANSPORT EN CAR</u>	<u>PRIX</u>
Coût au kilomètre	2,60 €
Prix de l'heure du chauffeur (conduite ou attente)	24,85 €
Le repas du chauffeur sera à la charge de l'organisateur	

17- TARIFS 2025 - TRANSPORT ENFANTS – CAR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2025 pour le transport des enfants

- Scolarisés à l'école LA BAZOCHE-GOUET
- Accueillis à l'accueil de loisirs intercommunal de LA BAZOCHE-GOUET
- Accueillis à l'accueil de loisirs communal de CHAPELLE-ROYALE

<u>TRANSPORT EN CAR</u>	<u>PRIX</u>
Coût au kilomètre	2,60 €
Prix de l'heure du chauffeur (conduite ou attente)	24,85 €
Le repas du chauffeur sera à la charge de l'organisateur	

18- TARIFS DES ENCARTS POUR LE JOURNAL LOCAL 2025

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des encarts publicitaires pour le journal local « Le Trait D'Union » pour l'année 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires. Le prix de l'encart publicitaire (6 cm x 3,2 cm) est fixé à 26,50 €.

Nombre d'Encarts	De 1 à 5	06	08	10	12	18	24
Prix	26,50 € / encart	119,25 €	148,40 €	172,50 €	190,80 €	262,35 €	318,00 €

19- DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT - MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention pour la réhabilitation d'un bâtiment en future maison d'assistantes maternelles dans le cadre du dispositif « FONDS VERT ».

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet pour la réhabilitation d'un bâtiment en future maison d'assistantes maternelles
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

20- DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 4 de la Commune jointe en annexe.

28027 Code INSEE	COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET 220 00 COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	DM n°4 2024
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-21530 : GYMNASE	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-21421 : MATERIELS DIVERS	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-21530 : GYMNASE	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-21560 : TRAVAUX CHEMINS 2024	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 800,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 300,00 €	15 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 apportée au budget de la Commune.

21- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – MAISON DE SANTÉ COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 1 du budget de la maison de santé communale jointe en annexe.

28027	COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	DM n°1 2024
Code INSEE	220 04 MAISON DE SANTE COMMUNALE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Total Général		-6 000,00 €		-6 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 apportée au budget de la maison de santé communale.

22- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRET :

- ✓ Donne des informations sur l'entretien du chemin pédestre qui longe la station d'épuration des eaux usées. Les services techniques devront à nouveau intervenir pour planifier les ornières, suite à des fuites d'eau de la noue de la station.
- ✓ Signale beau coup de bois mort à ramasser dans le chemin de la station d'épuration des eaux usées.
- ✓ Communique des informations sur le camping municipal, évoque la crue de l'Yerre du 26 septembre dernier et ses conséquences.

Monsieur HUGON :

- ✓ Demande l'actualisation de certaines délibérations.

Monsieur COCHARD :

- ✓ Evoque les difficultés rencontrées par le syndicat d'eau potable pour recruter du personnel compétent.
- ✓ Demande des informations sur l'enquête en cours du PLUI h.

Monsieur CHAMPION :

- ✓ Propose de sécuriser l'avenue de Verdun en créant des places de stationnement.
- ✓ Informe le Conseil des problèmes de maintenance concernant le four de la cuisine de la salle des fêtes.
- ✓ Signale que des travaux du syndicat d'eau potable Aquaperche sont à prévoir.

Madame Marie-Claude JAULNEAU :

- ✓ S'inquiète de l'état d'avancement du site internet.
- ✓ Déploire des dégradations d'espaces verts à l'Espace Valladon.

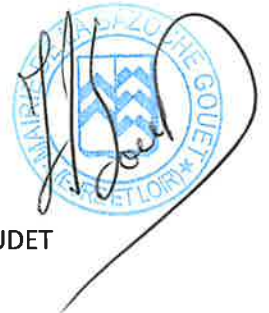
La séance est levée à 23 H

Le secrétaire de Séance



Gérard LEGRET

Le Maire



Jean-Paul BOUDET